

À la Cour Fédérale,
Aux représentants du Ministère de l'Industrie,
À la communauté des radioamateurs,

Je comprends, et je reconnais, que mes actions ont causé un tort.

Ces actions n'ont jamais été réalisées dans le but d'aller à l'encontre de l'autorité du Tribunal. Cependant, je peux maintenant comprendre que ça a été la conséquence directe de mes actions. Je crois en l'importance de ce que le système juridique fait pour notre pays et pour la population, et les ordonnances du Tribunal doivent être prises au sérieux et se doivent d'être respectées.

Dans toute cette affaire, j'ai tenu des propos négatifs envers des représentants du Ministère de l'Industrie, des gens qui ne faisaient que remplir leurs fonctions et faire leur travail. Je regrette ces attaques envers eux. Bien que j'avais mes raisons de le faire, ils ne méritaient pas d'être la cibles de mes commentaires. Après beaucoup d'introspection, je comprends mieux l'importance de ce qu'ils font et des réglementations en place qu'ils s'engagent à faire respecter.

J'aime profondément la radio-amateur. Je vais profiter de cette période pour réfléchir à comment je pourrais, un jour, contribuer pleinement à cette communauté de gens qui partagent ma passion. Je réalise que mes actions ont eu pour effet de nuire à cette communauté plutôt que de lui permettre de prospérer. C'est ce que je regrette le plus.

En espérant qu'il sera possible de trouver une meilleur connexion pour le futur, je vous adresse tous mes excuses les plus sincères.



Marc Blanchette

COPIE CONFORME

BAJ Côte-des-Neiges

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR FÉDÉRALE

T-1456-18

MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Partie demanderesse

c.

MARC BLANCHETTE

Partie défenderesse

Lettre d'excuse

Copie pour Me Pavol Janura

Me Jean-Daniel Papillon

Aide juridique Côte-des-Neiges

5858, Chemin de la Côte-des-Neiges

Bureau 614

Montréal, Québec

H3S 1Z1

Tél. : 514-864-2111 poste 6464

Téléc. : 514-864-7688